

**COMMUNE**  **D'ORZENS**

**AVIS D'ENQUETE**

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de la Commune d'Orzens soumet à l'enquête publique du 2 mars au 3 avril 2018 :

- **Le plan, comprenant le règlement, de la « Zone réservée selon l'article 46 LATC »**

et met en consultation durant le même délai :

- **Le rapport explicatif selon l'article 47 OAT.**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, jusqu'au 3 avril 2018 inclusivement.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité dans le délai d'enquête.

Afin de renseigner la population sur ce projet, une séance d'information publique, en présence d'une délégation de la Municipalité ainsi que de l'urbaniste en charge du dossier, se tiendra le mercredi 14 mars à 20h00 à La Grande Salle.

La Municipalité